

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. XII, No 7.

Montréal, Juillet 1906.

50 cts par an.

L'OBÉLISQUE DU VATICAN

Il est là, droit et fier, ce géant d'un autre âge,
Elevant jusqu'au ciel son front majestueux.
Il rit de la tempête, et chante quand l'orage
Vient briser à ses pieds ses flots tumultueux.

Il regarde à la fois les deux pôles du monde,
L'aurore qui se lève et le soleil couchant ;
Il jette à l'univers sa parole féconde,
Qui raffermir la foi dans l'âme du passant.

Aux forces de l'enfer contre Dieu réunies,
Il dit : " Voici la croix ! le Sceptre du Seigneur,
" Le lion de Juda ! Puissances ennemies
" Retirez-vous, fuyez ! Car le Christ est vainqueur !

Il règne ! Il a vaincu ! La terre est son empire !
Et l'univers entier est soumis à sa loi !
En vain votre puissance espère le détruire !
Il est des nations le Pontife et le Roi !

Ecce crux Domini ! Que tout ce qui respire
Devant cet étendard tombe enfin à genoux !
Ennemis triomphants, tremblez pour votre empire !
Les antiques Césars étaient plus forts que vous !

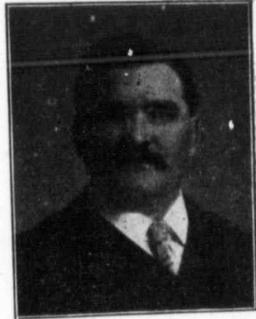
Du saint Pontife-Roi, je suis la sentinelle,
Fuyez ! N'approchez pas si près de son palais !
Si vous portiez plus loin votre main criminelle,
Je tomberais sur vous et vous écraserais !"

Hon. A. B. ROUTHIER.



M. L. A. TASCHEREAU, avocat,
Député de Montmagny,
Québec.

NOS
SOCIÉTAIRES
DISTINGUÉS



M. E. R. PEPIN,
Manufacturier,
St-Bazile, Co. Portneuf.

L'Alliance Nationale devrait-elle
modifier son tarif ?

Nous recevons la correspondance suivante qui nous est adressée par un sociétaire très dévoué à notre association, et nous avons cru la publier, bien qu'elle exprime des vues radicales.

Nous n'y ajoutons aucun commentaire, car il convient que nous laissions le champ libre à la discussion de cette question si importante à ceux de nos confrères qui désirent la traiter, surtout à la veille de la session du Conseil Général.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

M'occupant de mutualité depuis longtemps et m'étant tenu au courant des modifications successives qui ont été apportées dans le fonctionnement des sociétés pour leur donner la stabilité qu'elles doivent avoir comme institutions appelées à recueillir les épargnes du peuple pour les lui remettre en capital à un moment donné, je crois attirer l'attention du Bureau Exécutif sur le fait qu'il devrait profiter de la prochaine convention pour mettre les tarifs de contribution de l'Alliance Nationale en accord avec les tables de mortalité suivant les avantages que l'association promet.

Lorsqu'on constate, par exemple, que pour une assurance vie entière, pure et simple, c'est-à-dire une assurance dont les contributions seront payables jusqu'à la mort de l'assuré, la table du National Fraternal Congress fixe le taux minimum (sans élément de dépense) à \$11.01, que la législature d'Ontario le fixe à \$12.41 et que la table American Experience le fixe à 14.21 alors que l'Alliance Nationale n'exige que \$8.44 (déduction faite du 5% prélevé par le B. E.) on est en droit

de se demander la raison de cet écart au préjudice de la société et quel en sera le résultat final, car cette contribution est de \$2.57 moins élevée que celle de la N.F.C. la plus basse des trois citées.

Mais ce n'est pas tout. Pour ce faible montant de \$8.44 qui n'est pas déjà assez haut suivant les autorités mentionnées pour garantir une assurance payable au décès seulement, l'Alliance Nationale promet en outre :

- 1° De rembourser, en cas d'abandon du certificat après 10 ans, la moitié des contributions versées à la caisse d'assurance ;
- 2° De rembourser, en cas d'abandon du certificat après 20 ans, la totalité des contributions versées à la caisse d'assurance ;
- 3° De payer la moitié du chiffre du certificat dès qu'un membre est déclaré invalide et de ne plus lui exiger de contributions ;
- 4° De ne plus exiger de contribution d'un membre qui a atteint l'âge de 70 ans et de lui payer le montant de son certificat par versements annuels d'un dixième.

Ainsi, avec une générosité trop grande, notre société se prive non seulement de bénéfices que lui procurerait une partie des déchéances, mais encore elle se prive des contributions des membres invalides et âgés sans qu'ils n'aient rien payé pour jouir d'un tel privilège, pourtant fort appréciable. Je n'ai aucun doute qu'il est nécessaire ici de faire une réforme importante et qu'on ne devrait pas retarder d'effectuer un changement. De même que toutes les sociétés fondées il y a quinze ans et plus, la nôtre n'a pas adopté les taux nécessaires—tout en ayant réalisé les progrès alors possibles.

Une Question de Taux

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS FRANÇAIS VEUT ADOPTER LES TAUX DU CONGRÈS FRANERNE

Sous ces titres, la " Tribune " de Woonsocket publie un article bien pensé dont nous extrayons les passages suivants pour le bénéfice de nos lecteurs.

Le dernier numéro de l'Artisan, organe officiel de la Société des Artisans Canadiens-français, de Montréal, nous donne le texte des amendements aux règlements qui seront proposés à la prochaine convention générale de la Société.

De tous les projets d'amendements suggérés par les juridictions ou le Bureau Général des Artisans, il en est deux que nous désirons appuyer d'une façon toute spéciale. Le premier suggère de porter à \$5 par semaine l'indemnité en cas de maladie et l'autre suggère l'adoption des taux du Congrès Fraternel pour la caisse de l'assurance-vie.

Ce dernier projet s'impose à toutes les sociétés de secours mutuel qui veulent vivre et garantir à leurs membres l'assurance qu'elles leur promettent. Et si les Artisans avaient adopté ces taux quand on le leur a demandé, ils auraient quatre années de plus à leur actif dans la voie de la saine mutualité.

Sans doute, leur situation actuelle n'offre pas de dangers immédiats. Mais d'autres sociétés, aussi ont voulu attendre jusqu'au moment du danger; et quand elles ont songé aux remèdes, leur maladie était déjà incurable. Ce n'est pas seulement quand le navire fait eau de toutes parts qu'il faut agir à la rendre parfaitement sûr. C'est le devoir des capitaines de prévoir le danger, même lointain.

Les directeurs des Artisans n'ont pas de reproches à se faire sous ce rapport. Nous qui les avons vus à l'œuvre, il y a deux ans, nous savons avec quelle ardeur ils ont défendu cette réforme dans les taux qui fera encore le sujet des discussions de leur prochaine convention.

Ils n'avaient qu'un but, mettre leur société sur une base inébranlable. Ce but, tous les membres, et surtout tous les délégués à la prochaine convention devraient l'avoir. Ils devront, dans tous les cas, en venir là un jour ou l'autre. On discutera en vain sur ce point. Une société d'assurance mutuelle ou autre ne peut pas donner plus qu'elle reçoit. Les taux actuels de la société des Artisans sont insuffisants. Qu'on les relève.

Certains vont prétendre qu'on aurait tort de faire ce changement maintenant, sous prétexte que la société possède actuellement une jolie réserve. C'est le langage de l'égoïsme. Les membres actuels, sachant qu'ils ne paient pas suffisamment pour leur assurance, n'ont pas le droit de préparer un abi ne que leurs successeurs seront appelés à combler. Justice égale pour tout le monde, voilà la route à suivre dans cette question de taux, voilà surtout le seul moyen d'assurer la pérennité d'une société de langue française qui a déjà pris une si belle et si large place dans la mutualité canadienne et américaine.

J. L. K. LAFLAMME.

M. A. S.

La mutualité américaine, — dont les bases financières étaient certes plus défectueuses que celles de nos sociétés — travaille depuis quelques années à réformer ses méthodes in toto. Imitons son exemple et même devançons le pendant qu'il en est temps encore et rectifions notre situation, lors même que cela nous demandera quelques sacrifices. Cette réforme s'impose et tous les hommes et les membres de bonne volonté le comprendront.

La question est plus sérieuse et plus pressante que ne le croit bon nombre de personnes. Les sociétés de secours mutuels, qui sont d'excellentes institutions, sont dans l'obligation formelle d'adopter des taux de contributions suffisants pour assurer la perpétuité de leur existence et faire face à leurs diverses obligations. Elles n'ont qu'une alternative: ou bien abolir les privilèges sans compensation, qu'elles accordent, ou bien augmenter les taux proportionnellement aux avantages énumérés.

Autrement, nous serons en mauvaise posture dans un avenir plus ou moins rapproché, car nous serons forcés, dans notre vieil âge de payer des taux exorbitants pour combler le déficit qui pourra se produire lorsque les annuités deviendront exigibles ou lorsque le recrutement cessera de se faire activement.

Notre société est encore jeune, elle est puissante et renommée par son esprit de progrès; conservons lui sa vigueur et ne faisons pas mentir son beau renom: posons là sur des bases inébranlables.

C'est notre devoir de rendre nos institutions fortes et stables, au point de vue de la race comme au point de vue de notre intérêt personnel, et si nous sommes des gens d'affaires, nous ne chercherons pas à renvoyer cette tâche pénible à plus tard, nous l'accomplirons immédiatement, sans discussion oiseuse, sans acrimonie, mais résolument et énergiquement, comme il convient à des hommes pratiques et prévoyants.

M. A. S.

P.S.—Pourquoi le B. E. ne consulterait-il pas un actuaire au sujet de nos taux. La convention aurait là une base qui pourrait faciliter la solution singulièrement.

Soyez économe et ayez de l'ordre partout: une place pour chaque chose et chaque chose à sa place.

Un père peut nourrir douze enfants, douze enfants ne peuvent nourrir un père.

Episodes d'Histoire Naturelle

LE GUËPIER DES BALKANS

Ce singulier oiseau se rencontre surtout dans la partie orientale des Balkans, où bourdonne les guêpes et les abeilles attirées par les sucs odorants des plantes aromatiques qui croissent sur la montagne.

Comme son nom l'indique, le guêpier est l'ennemi des ruches, le fléau des mouches à miel. La guêpe a toutes ses préférences. Il se joue de son dard et l'avale comme une dragée. Son gosier, qui semble doublé de fer, défie les piqûres cruelles. Il avalerait un essaim, engloùtirait une ruche.

Vif, alerte, hardi, vorace, toujours volant, jamais repu, il fait une chasse incessante aux guêpes et aux abeilles, confondant dans la même glotonnerie les bienfaits des unes et les méfaits des autres : l'égalité devant le bec !

Ses pieds sont courts et forts, son aile rapide et légère, sa plume épaisse, sa vue prodigieuse.

Pour faire son nid bizarre, il choisit les coteaux dont le terrain est le moins dur, les rives sablonneuses des rivières. Là, avec son bec, un pic et son pied, un râteau, il creuse un trou vraiment extraordinaire, stupéfiant, qui atteint parfois jusqu'à deux verges de profondeur et dont les tortuosités ténébreuses ne sont pas sans analogie avec l'éternelle question d'Orient.

C'est dans ce trou que la mère se glisse, se cache et dépose ses œufs sur un matelas de mousse molle et fine, formant comme un doux édredon.

La profondeur du trou empêchera le guêpier de vivre dans cette retraite souterraine et d'assister régulièrement à l'éducation de sa jeune famille. Mais la nature qui voit tout, depuis les nuages jusqu'aux abîmes, les coins et les recoins les plus cachés aussi bien que l'immensité du ciel, veillera sur le trou obscur du guêpier et le trésor vivant qu'il recèle.

Un beau jour les oisillons sortiront des profondeurs de leur berceau, comme s'ils avaient été enfantés par la montagne et, d'une aile encore hésitante, poursuivront dans les airs les guêpes et les abeilles.

L'adresse de cet oiseau est prodigieuse. C'est avec une étonnante agilité qu'il poursuit, qu'il traque, qu'il harcèle l'insecte qu'il saisit au vol, qu'il engloùtit dans son bec sans cesse ouvert pour une proie nouvelle.

Quand il a bien dîné, le guêpier se repose au faite d'un arbre, sur ses pieds larges et

courts, et digère avec volupté, en faisant claquer son bec satisfait, qu'il caresse de temps à autre d'un coup de patte indolent et voluptueux.

Tel un gourmet passe et repasse doucement un coin de sa serviette sur ses lèvres miroitantes d'une graisse fine ou d'un jus délicieux. Mais le guêpier a la digestion prompte : bientôt il reprend son vol et recommence sa chasse aérienne.

C'est plaisir de le voir aller et venir, disparaître, surgir, poursuivre sa victime ailée, perdue dans les airs. Pour atteindre et avaler sa proie, pour engloùtir vingt insectes, que lui faut-il ? Un clin d'œil.

Eh bien ce maître attrapeur est attrapé à son tour. A son tour il est chassé, pris au vol, et, comme tout est bizarre chez cet oiseau, sa capture elle-même est une des choses les plus originales et les plus amusantes que l'on puisse imaginer.

Aussi bien, quand je dis qu'on chasse le guêpier, je me trompe ; *on le pêche*.

On le pêche comme un poisson, on le pêche à la ligne, dans les airs !

Vous conviendrez qu'un oiseau qui creuse son nid à deux verges de profondeur pour l'abandonner après la ponte, et qu'on pêche à la ligne, dans le ciel, comme un simple goujon, est digne de curiosité.

Voici comment la chose se passe : les enfants se servent comme appâts, des mouches ou des insectes dont le guêpier est le plus friand.

C'est ainsi qu'ils passent une épingle recourbée au milieu d'une cigale bien vivante (cet âge est partout sans pitié) et puis qu'ils attachent à cette infortunée cigale un long et solide fil.

La cigale s'envole emportant l'épingle qui emporte le fil. Le guêpier, au regard duquel rien n'échappe, aperçoit l'insecte ailé qui lui promet une bouchée de roi, fond dessus avec sa glotonnerie ordinaire, ouvre le bec, avale l'hameçon. L'enfant n'a qu'à ramener le fil pour saisir l'oiseau. Le guêpier est pris, pris au vol comme il a pris si souvent, lui-même, les guêpes et les abeilles. Que dis je ? ce qui est un comble d'humiliation comique et d'ironie extravagante pour un familier des airs, le misérable guêpier se débat au bout d'une ligne comme un vulgaire carpillon.

Paix aux ruches ! aux insectes ailés du ciel ! Le guêpier, sagace et rapace, est prisonnier dans les airs, et les cigales rassurées mêleront leur chanson criarde au bourdonnement léger des abeilles.

FULBERT-DUMONTEIL.

Les Cercles Modèles



CERCLE LAFONTAINE, No 206

Institué à la Pointe St Charles, Montréal, le 17 mai 1904, ce cercle fait déjà excellente figure, car il est composé d'une élite de travailleurs qui veulent réussir et qui dans ce but louable, se lancent, sans compter, avec une ardeur toujours nouvelle, dans chacun de nos tournois fraternels. Aussi ce groupe de sociétaires actifs, qui vient à peine de célébrer son deuxième anniversaire, a-t-il déjà conquis des lauriers qui feraient honneur à plus d'un vieux cercle. Dans le concours mars-juin 1905, il a remporté un fanion ; dans celui de septembre-décembre 1905 il a gagné une série d'insigne d'officiers et dans le concours actuel il arrivera sûrement un des premiers. Comme le cercle Lafontaine possède en plus des officiers compétents et dévoués il est

certain qu'il deviendra avant longtemps l'un des plus puissants de l'association.

L'état de sa caisse des malades vaut la peine d'être cité.

Fin de	Membres en règle	Capital-Caisse des malades
1904	80	\$251.02
1905	130	584 40

La réserve exigible par les statuts n'étant que de \$378 50, le cercle se trouve donc à posséder un surplus de \$205.00, ce qui représente plus de 50 pour cent de la réserve requise. C'est un début magnifique et nous souhaitons que nos confrères continuent à se distinguer d'une façon si pratique et si honorable.

Les 50 plus grands hommes

A l'occasion de la fin du siècle, un grand confrère américain, le *New-York Herald*, a cru devoir publier les portraits des cinquante plus "grands hommes" qui ont vécu ou achevé de vivre depuis l'année 1800.

Voici comment il les classe :

Lincoln, Ulysse Grant, l'amiral Nelson, le duc de Wellington, Bismark, Gladstone, Napoléon 1^{er}, de Moltke, Thiers, Disraëli, Newman, Livingstone, Pasteur, Elias Howe, Hegel, A. de Humboldt, Farady, Froebel, Daguerre, Schiller, Beethoven, Wagner, Goethe, Jefferson, Edwin Booth, Fortuny, Meissonier, Thorwaldsen, John Stuart Mill,

Parnell, Alexandre Dumas père, Henri Haine, Darwin, Daniel Webster, Thackeray, Whitman, Hawthorne, Tennyson, J. Russell Lowell, Longfellow, Emerson, Coleridge, Huxley, Carlisle, lord Byron, Walter Scott, Browning, Charles Dickens, Balzac, Victor Hugo.

On voit que les Américains se font la part belle dans cette petite distribution de génie. C'est, en somme, de la charité bien ordonnée.

Sans rosée et sans lumière, les fleurs s'étiolent. La charité et l'amour, c'est la rosée et la lumière du cœur humain.

Hygiène Pratique.

La Toilette au point de vue Hygiénique

LA TOILETTE DES ORGANES DIGESTIFS

L'eau froide bue en abondance est encore ce qu'il y a de mieux pour nettoyer les parois de l'estomac. Il faut prendre un ou deux grands verres d'eau aussitôt que la bouche est nettoyée, tout en prenant son exercice du matin. Le meilleur système est de prendre une minute d'exercice rapide, et une gorgée d'eau froide, jusqu'à ce qu'un ou deux verres d'eau aient été absorbés.

Très souvent cette eau sert de purgatif, et dans ce cas il faut obéir au commandement hygiénique qui s'ensuit.

TOILETTE EXTERNE

Quand la toilette des organes internes est ainsi faite, il faut passer à la toilette externe, qui paraît plus, mais qui n'est pas plus importante que l'autre. Commencez par les pieds : si vous voulez être bon marcheur, n'avoir pas de cors, ni de durillons, passer les pieds tous les matins à l'eau froide. Mettez du savon partout où la chose est nécessaire, et finissez par les endurcir contre le froid en les rinçant à grande eau sous le robinet du bain. Ceux qui ont peur de l'eau froide, peuvent s'accoutumer pendant l'été, et l'hiver prochain, l'accoutumance aidant, ils trouveront l'eau froide agréable.

Après les pieds, il faut laver les surfaces où la sueur s'accumule d'avantage : l'aîne et l'aisselle. Ces deux points sont garnis de glandes sudoripores, qui travaillent jour et nuit pour débarrasser l'économie des poisons que nous fabriquons constamment. Il est donc urgent de tenir ces portes ouvertes, ces pores libres, en faisant régulièrement tous les matins la toilette de ces endroits.

LE BAIN COMPLET

Commencez cet été à prendre un bain complet tous les matins, ou au moins trois fois par semaine.

N'oubliez pas l'exercice avant de prendre un bain.

LA FIGURE

Il y a bien des personnes qui se lavent très mal la figure. On voit des peaux satinées qui crient pour l'eau et le savon.

Il faut laver la figure à grande eau, à l'eau courante autant que possible. C'est à dire qu'au lieu de mettre une petite quantité d'eau dans un bol, pour y barbotter, on lave et on rince la figure avec l'eau qui coule du robinet, ce qui est infiniment plus propre.

N'oubliez pas le cou, ni les oreilles.

Une fois ou deux par semaine faites un lavage du cuir chevelu.

RÉSUMÉ

La toilette complète du corps humain doit se faire tous les matins.

Cette toilette demande de l'eau, de l'air et de l'exercice.

Il faut nettoyer les surfaces internes avec autant de soin que la peau des mains ou de la figure.

Il faut la brosse pour les dents, de l'eau pour rincer la bouche et le nez, deux grands verres d'eau pour le tube digestif, de l'exercice pour fouler l'air dans le poumon, et dégager ses sécrétions.

Il faut de l'eau et du savon à la tête et aux pieds, à l'aîne et à l'aisselle.

La propreté c'est la santé.

Dr J. P. GADBOIS.

Les Anglais et les Sports

Les Anglais tirent des bénéfices appréciables de leur passion pour les jeux dangeureux et véhéments. Ces dépenses de forces prolongent la chasteté des jeunes gens, bon résultat pour la santé général de la nation ; puis elles leur font une attitude assurée devant la vie. La belle tenue qu'on leur a vue pendant la guerre du Transvaal, accusait une discipline morale à quoi l'habitude des grands sports n'était pas étrangère. En effet, ces gens dénués de légèreté et qui se mettent tout entiers dans les choses qu'ils font excellent à en dégager la leçon. Le cricket et le golf leur enseignent à ne jamais désespérer, et à attendre l'instant de la revanche en se taisant fièrement sur le coup manqué. Ils transportent partout ces façons et s'en trouvent bien.

On peut admettre aussi que ce soit l'endurance physique à laquelle le sport les accoutume, qui leur donnent le mépris hygiénique de la douleur morale. Tout Anglais qui se respecte tient le chagrin pour une maladie dont il n'est pas décent de parler, et qu'il serait immoral et malpropre de cultiver en soi. A croire que se consoler de tout — et le plus vite possible — est un devoir de la dignité, ils se sont fait une robustesse morale qui pourrait bien être que la forme pompeuse, altièrre, et décorative de l'insensibilité. Il faut encore les louer de cela, et vanter le bien heureux sport, si apte dans les heures de crise à leur calmer le cœur et à leur remettre la tête en équilibre.

Questions Mutualistes

LA MUTUALITÉ EN FRANCE

Sans préten dre voir dans la mutualité une panacée capable de guérir tous les maux, deux motifs paraissent surtout devoir engager à entrer dans le mouvement de la mutualité, déjà si remarquable en France.

Le premier, c'est qu'il y a là un bien réel ; la place des gens de cœur y est marquée.

Le but des sociétés de secours mutuels est en effet de garantir les travailleurs et leurs familles contre les conséquences de la maladie, du chômage, de l'invalidité, de la vieillesse et de la mort, au moyen de secours, d'indemnités, d'allocations et de pensions.

On verse régulièrement une cotisation. Les risques répartis sur un grand nombre de têtes permettent de rendre modique la participation de chaque associé, et les cotisations versées fournissent les allocations nécessaires.

Aider les travailleurs à prévoir eux mêmes les fléaux et à se prémunir contre eux, n'est-ce pas une forme de charité préférable socialement à l'aumône simple ?

En second lieu il est certain—c'est un fait mathématique dont la constatation s'impose,—qu'il y a dans le pays une poussée mutualiste considérable. C'est un devoir pour tous les hommes à qui Dieu a donné une situation de dirigeants, de fonder sur des services effectifs l'influence qu'ils doivent s'efforcer d'exercer.

Or, les services qu'on rend en développant la mutualité sont tels, qu'il nous paraissent mériter une réelle préférence parmi les œuvres sociales entre lesquels il faut choisir.

A la fin de 1901, les Sociétés de secours mutuels, en France, comprenaient déjà trois millions de membres. Depuis lors, le premier moule mutualiste, c'est à-dire la Société assurante contre la maladie, a craqué de toutes parts, et les organisations mutualistes ont pris les formes les plus variées.

Autour de l'Union centrale des Syndicats des agriculteurs de France, et en particulier de l'Union des Syndicats agricoles du Sud-Est, les sociétés de crédit rural, de coopératives d'achat, de vente collective, et les Assurances mutuelles ont germé en foule.

Les Sociétés d'assurances mutuelles tout particulièrement se sont considérablement développées depuis quelques années. Au nombre de 2221 en 1901, elles atteignent celui de 5000 en 1905. Les plus répandues sont les assurances mutuelles contre la mor-

talité du bétail. Elles avaient réussi à profiter, pour s'organiser, de la loi syndicale de 1884. La loi du 4 juillet 1900 est venue régler définitivement leur situation, comme celle de toutes les mutuelles agricoles. Elle leur donne des avantages considérables, pourvu qu'elles soient gérées gratuitement et ne réalisent aucun bénéfice.

Depuis la loi de 1900, les mutuelles agricoles contre l'incendie se sont aussi multipliées. Grâce aux privilèges dont elles bénéficient, grâce à un système très avantageux de réassurance à de grandes mutuelles, leurs primes peuvent atteindre une réduction de 40 p 100 sur les taux des grandes Compagnies. Les incendies sont, d'ailleurs, peu fréquents ; car chacun a un réel intérêt à éviter toute chance de sinistre. Parfois les membres du bureau organisent une sorte d'inspection mutuelle.

A l'heure actuelle, le nombre des mutualistes, sous les diverses formes que revêtent les mutualités, est énorme ; il forme une digue très puissante opposée à ces adversaires de tout ordre social dont le but réel est la lutte haineuse des classes et finalement la destruction du droit de propriété.

Le mutualiste français.

Les Forestiers d'Amérique

LA SCISSION SE CONTINUE

Nous lisons dans *La Tribune* de Woonsocket, R. I. :

“ En réponse et comme protestation aux lois arbitraires adoptées officiellement à la dernière grande convention d'Etat des Forestiers d'Amérique tenue à Pittsfield au commencement du mois de mai, la cour Lévis, No 95 de l'Ordre, a décidé de renvoyer sans délai au grand chef ranger, sa charte d'affiliation.

“ Dans une assemblée spéciale, présidée avec un tact remarquable, et durant laquelle les griefs en cause ont été discutés avec autant de calme et de science que le demandait l'état des choses, les Canadiens français d'Indian Orchard, flétrissant les mesures des politiques dont ils ont été l'objet depuis si longtemps, désapprouvant catégoriquement l'existence de ces grandes cours d'Etat qui, composées d'une inouïable quantité de parasites, offrant l'aspect d'un camp réactionnaires défendant des privilèges injustifiables, ont par un vote presque unanime brisé

les derniers liens qui les liaient à un ordre autrefois prospère mais qui succombera sous le poids des fautes sans nombre que commettent ses grands officiers.

“ La cour Lévis, une des plus florissantes de l'Etat, comptait au-dessus de 200 membres et possédait un trésor de plusieurs milliers de dollars.

“ Puissent les autres cours canadiennes-françaises suivre l'exemple de la cour Lévis et montrer aux bons Irlando-Saxons qui les dirigent si habilement que le masque est enfin jeté, que les hostilités sont commencées et l'avenir leur donnera en récompense, succès et prospérité.”

Pages Oubliées

LES CLOCHES

C'est, ce nous semble, une chose assez merveilleuse d'avoir trouvé le moyen, par un seul coup de marteau, de faire naître à la même minute, un même sentiment dans mille cœurs divers, et d'avoir forcé les vents et les nuages à se charger des pensées des hommes.

Les dimanches et les jours de fête, j'ai souvent entendu dans le grand bois, à travers les arbres, les sons de la cloche lointaine qui appelait au temple l'homme des champs. Appuyé contre le tronc d'un ormeau, j'écoutais en silence le pieux murmure ; chaque frémissement de l'airain portait à mon âme naïve l'innocence des mœurs champêtres, le calme de la solitude, le charme de la religion et la délectable mélancolie des souvenirs de ma première enfance. Oh ! quel cœur si mal fait n'a tressailli au bruit des cloches de son lieu natal, de ces cloches qui frémirent de joie sur son berceau, qui annoncèrent son avènement à la vie, qui marquèrent le premier battement de son cœur, qui publièrent dans tous les lieux d'alentour la sainte allégresse de son père, les douleurs et les joies encore plus ineffables de sa mère ! Tout se trouve dans les rêveries enchantées où nous plonge le bruit de la cloche natale : religion, famille, patrie, et le berceau, et la tombe, et le passé et l'avenir.

CHATEAUBRIAND.

La pauvreté est le génie de la terre ; c'est par elle que s'amasse lentement, à travers les générations silencieuses, la sève robuste d'où éclot le génie.—EMILE OLLIVIER.

Notes Encyclopédiques

Le Danube a une longueur de 2,000 milles et dans les pays qu'il arrose se parlent 52 langues et dialectes.

* * *

Une ferme de 10,000 acres, située sur la rivière Delaware, sert uniquement aux études faites sur les oiseaux vivants.

* * *

C'est à New York et sur la fameuse 5ème avenue que les loyers atteignent des prix fabuleux. George Gould paie \$15,000, John D. Rockefeller \$12,000 et K. Vanderbilt \$10,000, et ce ne sont pas les seuls !

* * *

On prétend que la ville d'Idrumki, capitale du royaume d'Idumée dont il est question dans la Bible et peut être la plus vieille du monde, vient d'être découverte au cours d'une expédition scientifique et de fouilles faites près de Babylon. Cette ville a été pendant de longues années l'objet de recherche des orientalistes.

* * *

A l'Ancienne Lorette, près Québec, existe une coutume charmante. Depuis sept ans, durant les vacances, la gent écolière se rassemble chaque année et fête la St-Jean Baptiste en juillet, par une procession, avec chars allégoriques trainés par des chiens, des boucs ou des jeunes bœufs. La démonstration a été très brillante l'été dernier. Elle s'est terminée par un joli banquet auquel ont pris part 90 enfants.

* * *

Il n'est personne qui, épuisé par un travail physique ou intellectuel, ne se soit senti ranimé par un bol de lait bu à petits coups et aussi chaud que le palais peut le supporter. La promptitude avec laquelle il agit est surprenante. Une partie semble s'assimiler et se digérer presque immédiatement. Bien des gens qui croient bien faire en prenant des liqueurs alcooliques lorsqu'ils sont fatigués, se trouverait beaucoup mieux de boire du lait chaud. C'est un tort de penser que les boissons froides seules étanchent la soif. Lorsqu'elles sont trop froides, elles exaspèrent au contraire la soif et donnent à la bouche une sensation de brûlure. Les boissons chaudes apaisent la soif et rafraichissent plus que les boissons glacées. Les boissons chaudes ont aussi l'avantage d'aider à la digestion, au lieu de débilitier l'estomac et les intestins.

Les maladies professionnelles

Sous ce titre, M. le docteur Langlois, de la faculté de Paris, publie un article dans la *Revue du mois* pour démontrer la nécessité d'une législation permettant de venir en aide aux victimes des maladies professionnelles. En voici le principal passage.

" Tout le monde sait qu'il y a des maladies professionnelles ; que la colique de plomb guette le peintre ou le fondeur en caractères ; que la nécrose phosphorée, quoique devenue rare, n'est pas un mythe ; que les ouvriers du caoutchouc souffrent du sulfure de carbone ou de la benzine, et que les tailleurs de pierre, respirant constamment des poussières, paient à la tuberculose un excessif tribut. On pourrait ajouter à cette liste les méfaits du mercure, de l'arsenic, de l'aniline, des vapeurs sulfureuses, des poussières et des débris de toutes sortes, animaux, végétaux ou minéraux. Chacun sait cela... le législateur seul l'ignore.

" Il est cependant peu de questions aussi dignes d'attirer son attention et d'être résolues non seulement dans l'intérêt des individus, mais encore pour les collectivités, pour les administrations hospitalières, les œuvres de charité, les bureaux de bienfaisance, obligés de secourir journellement quantité de gens, invalides précoces, dont l'entretien devrait logiquement incomber à l'industrie qui les mit hors de combat.

" Depuis 1898, la loi intervient pour réparer le préjudice causé par les "accidents du travail" ; elle est restée muette sur les maladies qu'il engendre. Et, pour bien montrer l'absurdité du système, M. Langlois met en scène, dans la même fabrique de blanc de céruse, deux ouvriers. L'un, récemment entré comme manœuvre, encore vigoureux et bien pourtant, a le pied écrasé par un baril ; l'autre, atteint de saturnisme chronique, est pour toujours incapable de travailler. Le premier a droit à une indemnité voire à une rente, si sa validité est diminuée : accident du travail. Le second ne recevra rien ; maladie professionnelle. Celui-ci errera d'hôpital en hôpital, de mairie en mairie, jusqu'à ce que la mort libératrice vienne mettre fin à ses souffrances.

" Et ne croyez pas que le cas soit rare : ces malheureux sont légion. Pour mon compte, il ne se passe guère de jour de réception sans que je voie arriver quelque saturnin aux mains inertes ou quelque vieux cuisinier intoxiqué par l'oxyde de carbone. Ce sont des victimes de l'Industrie qui leur paierait

une indemnité pour leur avoir écorché un doigt, ne leur donne rien pour leurs muscles atrophiés, leurs reins malades, leurs poumons irrémédiablement atteints.

" Il y a là, sans conteste, une lacune à combler ; le malheur — et M. Langlois le met fort bien en lumière — est que la tâche est malaisée, beaucoup plus, il faut le reconnaître, qu'elle ne l'était pour la réparation des accidents du travail."

Cette question des maladies professionnelles et des accidents du travail présente un grand intérêt pour les sociétés de secours mutuels, en Amérique, car celles-ci ne fonctionnent pas sur les mêmes principes que les sociétés européennes. Si le but des mutualités américaine et canadienne est de n'assurer que des sujets sains pratiquant des occupations qui n'altèrent pas leur santé outre mesure ou qui ne les exposent pas à des accidents fréquents et graves, il se pourrait bien qu'elles auraient besoin de refaire leur liste de professions dangereuses ou de causes d'inadmissibilité. Nous voyons là un nouveau problème qui pourrait s'imposer à l'attention des mutualistes avant longtemps.

L'Exemple à donner aux Enfants

Il faut que l'enfant voie, dans son père et sa mère, des êtres privilégiés, doués de toutes les qualités du cœur et de l'esprit ; qu'il ne les prenne jamais en défaut, soit dans leur langage, soit dans leurs actes. Pas de cris, pas de gros mots, pas de commandements avec menaces ou signes précurseurs d'une punition corporelle. Il faut qu'à votre parole, ferme et sans réplique, votre enfant obéisse ; que, sur un simple mot ou sur un simple signe, il ne fasse pas ce qui lui est défendu, et que, sans faire de longs discours, vous lui appreniez à distinguer ce qui est bien de ce qui est mal ; et, pour cela, servez-vous d'exemples appropriés aux circonstances, pour mieux graver, dans son esprit, vos précieux enseignements, qui doivent lui servir de règles de conduite. Pas de querelles de ménage devant lui, pas de discussions aigres, qui diminuent le respect que l'enfant doit au père et à la mère, qui amènent, entre eux, des froissements dont il s'aperçoit et finissent par dégénérer en disputes, qui ne peuvent que diminuer, chez lui, les sentiments de vénération qu'instinctivement il éprouve pour eux.

Vous récolterez ce que vous avez semé.

Pages Canadiennes

LE TABAC

Tout ce que l'homme qui fume a ressenti plus ou moins de la nicotine, il le transmet de même plus ou moins à ses enfants.

Et ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que le poison de la nicotine ne se borne pas à se faire ressentir à quelques générations immédiates, mais s'infiltré pour toujours dans le sang de toute la lignée continue du fumeur ; et en outre de l'affaiblissement général de tous les sens et de toutes les facultés dont les enfants auront à souffrir, le désir irrésistible et toujours plus grand de fumer formera aussi dorénavant partie de leur triste apanage héréditaire.

Combien d'hommes de mérite cherchent en vain la cause de la décadence intellectuelle de l'esprit de leurs enfants, mais on ne devrait pas attribuer ce fait à autre chose qu'à leur propre habitude de fumer ? Combien d'autres s'expliquent parfaitement ce résultat, mais essayent de se le cacher à eux mêmes, ayant perdu l'énergie nécessaire pour combattre la passion dont nous parlons ?

Je crois que notre province a eu à souffrir plus que tout autre pays des effets désastreux du tabac. Nos aïeux et nos pères ont fumé énormément et continuellement : *Les Anciens Canadiens* peut nous en donner une bonne idée. De nos jours, nous n'avons qu'à passer par nos campagnes pour connaître de visu l'immense quantité de tabac qui se consume. Et un fait fort alarmant, c'est que tout ce que le pays récolte ne peut suffire, et que l'on gaspille son argent, parfois péniblement gagné, d'une manière insensée "je puis bien dire criminelle" pour l'importation de cette plante néfaste. Pourtant, tous ces ballots de tabac tombent directement sur le cerveau et la constitution physique des consommateurs et de leurs héritiers.

Pouvons-nous maintenant ne pas trouver une raison pour expliquer la comparaison désavantageuse, sous le rapport de la santé, de la génération actuelle avec celle d'il y a cinquante ans ou plus ? Il est vrai que les Canadiens forment encore la race la plus vigoureuse et la plus vivace, mais il est temps de mettre un frein à la royauté despotique du tabac, car les effets de la nicotine vont toujours croissants et il pourrait bien venir un jour où nous perdriions un de nos plus beaux titres, la force vitale, l'admiration du monde.

Et la pipe n'est-elle pas pour quelque

chose dans la petitesse du nombre de nos artistes et de nos littérateurs ? Je laisse cette question délicate à la considération sérieuse du lecteur. Je me contenterai d'affirmer que, dans tous les cas, elle est cause bien efficiente par rapport au grand nombre de nos savants médecins.

SAMUEL MARTEL.

La science

La science est encore une des fins de l'homme en société. Il doit la servir pour le bien de ses semblables, car lui, elle le sert grandement. Elle lui est nécessaire, elle lui est bienfaisante.

Mais d'abord qu'est-ce que la science ?

"La science, dit Bacon, consiste à connaître les choses par leurs lois ou par leurs causes. Connaître les causes et les lois, c'est connaître le *Comment* et le *Pourquoi* des choses."

Toute chose, en effet, et tout phénomène en chaque chose, a son *comment* et son *pourquoi*. Une plante germe. L'ignorant le voit comme le savant. Mais comment, mais pourquoi germe-t-elles ? Le savant seul le sait. Il connaît, sinon la cause qui est le mystère même de la vie, du moins la loi de la germination des plantes.

Une éclipse se produit. Tout le monde en est témoin. Mais qui a permis à l'almanach de l'annoncer un an d'avance, à la minute précise où elle a lieu ? C'est l'homme de science, c'est l'astronome, qui connaît la cosmographie, c'est-à-dire les lois du mouvement des astres. Pour être savant ; il faut donc : 1° découvrir la cause ou la loi d'un phénomène, c'est-à-dire les *conditions nécessaires dans lesquelles ce phénomène se produit, et sans lesquelles il ne se produit pas* ; 2° agir en conséquence, c'est-à-dire renouveler ces conditions, ou les modifier, ou les empêcher, de façon que le phénomène se produise, ou se modifie ou disparaisse. Voilà pourquoi Bacon a dit : "On ne commande à la nature qu'en lui obéissant... Savoir, c'est prévoir et et pourvoir."

Abbé S. VERRET.

Femme économe est un trésor et femme alerte vaut son pesant d'or.

Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la
Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes

Tél. Bell 22 5.

B. P. Boîte 2172

 MONTRÉAL, JUILLET 1906

Ça et là

"Je vis tout aussi bien qu'auparavant depuis que j'appartiens à l'Alliance Nationale. Je paye ma contribution mensuelle sans m'en apercevoir." Voilà ce que nous disait un ouvrier ces jours derniers. Des milliers de sociétaires vous répéteront la même parole. Il n'y a pas de meilleure école d'économie qu'une société de secours mutuels.

* * *

Combien d'hommes travaillent toute leur vie sans mettre un sou de côté et qui meurent en laissant leur malheureuse compagne dans la misère noire? Est-ce juste? alors qu'en épargnant quelques sous par semaine, ils auraient assuré à leur épouse dévouée et chérie le pain et le toit si nécessaires et pourtant si difficiles à gagner sur le retour de l'âge. Comme il faut être égoïste ou imprévoyant pour négliger de s'affilier à une bonne société de secours mutuels?

Charge importante attribuée à notre Président Général.

Nos lecteurs savent sans doute, par les quotidiens, que notre Président Général, vient d'être nommé par le gouvernement, président du tribunal d'arbitrage créé pour aplanir les difficultés entre employés et patrons. Le choix nous paraît judicieux, et prouve que nos hommes d'état ont une grande confiance dans le jugement éclairé et l'esprit pratique de notre plus haut dignitaire. La nouvelle charge qu'il va occuper est d'une grande importance, elle exige à certains moments un tact, un sens de l'équité, et une expérience des affaires qui se rencontrent rarement ensemble chez le même homme. Heureusement, M. Contant possède ces qualités maitresses, et il fera honneur au poste délicat qu'il est appelé à remplir.

On nous permettra de rappeler ici que M. Contant est membre de la Chambre de Commerce de Montréal et qu'il en a été deux fois le président; qu'il a fait partie de la Commission du Port pendant quatre ans, qu'il a été président de l'Association Pharmaceutique de la province pendant huit ans, et qu'il est actuellement président de l'École de Pharmacie de l'Université Laval.

Que M. Contant veuille bien agréer les félicitations de tous ses confrères en mutualité.

La mutualité américaine

Nous extrayons du *Fraternal Monitor* de mai les statistiques suivantes qui résument les opérations de la mutualité aux Etats Unis durant l'année 1905. Ces chiffres donneront une idée à peu près exacte de l'immense popularité dont jouit la mutualité chez nos voisins.

Montant des certificats en vigueur	
31 déc. 1905.....	\$6,836,045,692
Augmentation sur l'année 1904.....	\$17,000,000
Membres admis en 1905.....	913,856
Montant de leur certificats.....	\$885,203,537
Nombre total des membres au 31	
déc 1905.....	5,536,683
Nombre de loges, cours ou cercles...	91,434
Réclamations mortuaires payées durant 1905.....	\$65,620,319
Rev. nu des soc. durant 1905.....	\$88,263,411
Dépenses des soc. durant 1905.....	\$76,678,424

On a calculé qu'en 1905, 25 cives d'assurance sur la vie ont payé \$138,925,412 en réclamations de décès, dotation, annuités, etc., et que leurs dépenses ont été de \$80,590,927.

Dans la même période 25 sociétés de secours mutuels ont payé \$49,524,148 au coût de \$9,606,540. En conservant la même proportion, les sociétés mutuelles auraient pu payer les 138 millions cités plus haut avec une dépense approximative de \$12 millions au lieu de \$80 millions.

Comme on le voit c'est sur l'élément de dépenses que la mutualité épargne et c'est par là qu'elle peut surtout offrir l'assurance à meilleur marché.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.

Le cercle Jeanne d'Arc de l'Alliance Nationale a eu sa réunion bi-mensuelle, jeudi, le 21 juin dernier. Cette assemblée coïncidant avec la nomination de M. J. Contant, à la charge importante et honorifique

de Président du Bureau d'Arbitrage à laquelle le Gouvernement vient de l'appeler, les résolutions suivantes sont proposées par M. le Docteur A. C. Daigle et secondées par M. Alphonse L. Auger :

1. Que c'est avec un plaisir et un bonheur bien légitimes que les membres du Cercle Jeanne d'Arc, No. 53, ont appris l'excellente nouvelle de la nomination de M. Contant, comme président de la Commission d'Arbitrage.

2. Qu'ils désirent offrir à leur distingué Président Général, leurs plus sincères félicitations en cette circonstance mémorable qui fait rejallir de nouveau un si grand honneur sur leur association.

3. Qu'ils sont heureux de profiter de ce moment opportun pour lui exprimer toute leur gratitude pour l'intérêt, la précieuse collaboration qu'il a apporté depuis qu'il préside avec tant de distinction aux brillantes destinées de l'Alliance Nationale.

4. Qu'ils apprécient à leur juste valeur les éminentes qualités qu'il possède et qu'il utilise avec tant d'avantage, de même que l'esprit de justice admirablement secondé d'un jugement sûr et droit qui l'ont désigné pour remplir divers postes importants et qui ont contribué si largement à attirer sur lui l'attention de nos gouvernants.

5. Que le cercle Jeanne d'Arc émet le vœu que M. Contant remplira longtemps cette haute position à laquelle il rendra, vu sa longue expérience dans les affaires, de si importants et précieux services.

CERCLE CHAMPLAIN, No. 108.

PRÉSENTATION D'UN DRAPEAU

Le 12 juin dernier, le cercle Champlain, No 108, était en liesse, à l'occasion de la présentation officielle qui lui était faite du magnifique drapeau que ce cercle a remporté lors du concours de recrutement qui s'est terminé en décembre dernier.

On se rappelle que nos amis ont remarquablement bien travaillé durant ce concours et qu'ils ont accru leur effectif de 72 nouveaux membres, donc plusieurs appartiennent aux classes dirigeantes de la vieille capitale.

M. L. C. Poitras, Substitut de district représentait le P. G., et était accompagné de MM, Alp. Pouliot, Sb. P. G. du Cl. St-Valier, J. O. Bélanger, S. A. du Cl. de la Garde Champlain et Ernest Bouchard du Cl. Notre-Dame des Victoires.

M. le Substitut de district félicita en termes chaleureux le Cercle Champlain dont le zèle et le dévouement à la cause mutualiste ne s'est jamais démenti sous la conduite de son vaillant président M. Joseph Rondeau. Les autres visiteurs prirent la parole à leur tour et abondèrent dans le même sens.

MM. Joseph Rondeau, président, O. E. Dallaire,

vice-président, et le Dr P. H. Bédard, Sb. P. G. remercièrent cordialement les visiteurs de leurs bonnes paroles et de leur présence et la réunion se termina très agréablement après un vote de remerciement au Bureau Exécutif et en particulier au digne président général de l'Alliance, M. Joseph Contant.

NOUVEAU CERCLE

CERCLE D'ISRAËLI, No 252.

Institué à d'Israëli, comté de Wolfe, le 8 juin 1906, par M. Camille Manseau.

OFFICIERS :

Chapelin, Edv. J. A. Hamel. Sec.-Arch. Donat Bergeron.
Sb. P. G. H. Castonguay. Sec.-fin. et Tr. J. O. Bérubé.
Président, Joseph Pouliot. Md. E. E. Chicoyne.
Vice-Prés. Philias Rousseau. Comm. Ord., A. Camirand.
Introduit. C. Bergeron.

Ce cercle avait d'abord été organisé comme bureau de perception le 1er août 1903.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Les confrères dont les noms suivent ont été nommés par le Président Général ses substituts auprès de leurs cercles respectifs :

Alphonse Lemay, cl. Langevin, No 163 ; H. Castonguay, cl. d'Israëli, No 252.

MÉDECINS EXAMINATEURS

Le choix des médecins suivants a été ratifié par le Bureau Exécutif :

Nazaire Gingras, B P. St-Nicolas, No 178 ; J. T. A. Gravel, cl. de Beaujeu, No 236 ; E. Chicoyne, cl. d'Israëli, No 252.

CONDOLÉANCES

Nom du Cercle ou B.P.	No.	Rés. de cond. votées à	à l'occasion de la mort de
St-Paul.....	36	à la famille	Narc. Bruneau.
Papineau.....	177	Alex. Favreau	sa mère.
Marjeville.....	132	Joseph Grisé.	son épouse.
".....	"	Auguste Monast	sa sœur.
".....	"	Georges Monast	"
St-Eulalie.....	247	Joseph Doyon	son fils.
Garneau.....	118	à la famille	Herc. Mathieu.
".....	"	"	Joseph Boyer.
Rigaud.....	86	"	Art. Paiement.

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION		Dota-tion	DÉCÉDÉ			Médecin Examineur	
		Age	Cercle ou B. P.		Date	le	à		Cause
509	Raoul Nadon.....	18	Bruchési, No 135....	25-6-05	\$1000	12-2-06	19	Fièvre typhoïde.	Z. Comtois.
510	Randolph Daly.....	40	Lachenaiey, No 166.	26-11-95	2000	3-3-06	51	Congestion pulmonaire.	Art. Potvin.
511	La Hector Caron.....	31	Langevin, No 153....	29-6-05	1000	30-3-06	32	Érysipèle.	G. A. Dubuc.
512	William Chén.....	29	Jac.-Cartier, No 42..	11-8-03	500	8-4-06	32	Consomption.	J. B. Martin.
513	Trefflé Rhéaume.....	21	Richelieu, No 102..	14-3-06	1000	10-4-06	22	Accident.	E. C. Campeau.
514	J. Georges Pelletier....	34	St-Pierre, No 8.....	31-7-01	500	10-4-06	39	Paralysie.	A. F. Jeannotte.
515	J. Olivier Giroux.....	29	Nicolet, No 91.....	4-5-04	500	25-4-06	31	Pneumonie.	E. L. Désilets.
516	J. Arthur Jacob.....	19	St-Valier, No 20....	10-10-00	500	27-4-06	26	Érysipèle.	J. A. Marcoux.
517	J. Nap. Rousseau.....	26	St-Casimir, No 82..	12-8-03	500	8-6-06	29	Congestion cérébrale.	P. Dolbec.
518	Georges D. Pageau.....	18	St-Pierre, No 8.....	14-6-04	1000	5-5-06	29	Phthisie.	A. F. Jeannotte.
519	Achille Landreville....	35	Bruchési, No 135....	2-4-05	1000	30-5-06	36	Méningite.	Z. Comtois.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

M. L. J. D. Papineau,
S G Alliance Nationale.

Cher monsieur,

La veuve de feu Edmond Leduc, Dame Marie-Louise-Dina Lalonde, vous remercie beaucoup et le Bureau Exécutif de la bienveillance et loyauté avec laquelle vous avez fait remise des sommes dues par l'Alliance Nationale, lorsque Edmond Leduc a été recommandé frappé d'une maladie de cœur incurable et pour maintenant, à son décès.

Bien à vous,
Votre tout dévoué subst,
J. M. DUHAMEL, curé.

AVIS

AUX MEMBRES QUI DÉSIRENT RECEVOIR
L'INDEMNITÉ HEBDOMADAIRE
DUE POUR MALADIE

Formalités à remplir

1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général (art. 257 et 265).

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livres de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livres pour donner l'avis requis.

2° CERTIFICAT DE MÉDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

3° RÉCLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, —et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée.—Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

4° ARTICLES DES STATUTS À CONSULTER.

(A) Pour Caisse locale des malades: 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades: 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

AVIS DIVERS AUX MEMBRES

VERSEMENTS PÉRIODIQUES

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées:

1° Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2° A l'assemblée du cercle.

3° Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

DÉLAI DE GRÂCE.

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

INDEMNITÉ DES RETARDATAIRES.

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

REINTEGRATION.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut:

1° Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2° Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3° Que le cercle approuve la requête.

4° Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

5° Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

ETAT FINANCIER	A Divers.....	17 20
<i>An 31 Mai 1906</i>		<u>\$ 1,140 28</u>
	A balance au 1er mai 1906	8,620 16
		<u><u>\$ 9,760 44</u></u>

CAISSE DE DOTATION

RECETTES		DÉBOURSÉS	
Balance au 30 avril 1906.....	\$573,807 13	Par Organisation.....	\$ 122 03
Produit des contributions.....	14,490.93	“ Fournitures	9 50
Intérêts.....	142 62	“ Propagande	202 05
	<u>\$588,440 68</u>	“ Entretien du bureau :	
		téléphone, télégraphe, poste et	
		express.....	117 64
		Eclairage.....	7 50
		Loyer.....	78 00
		Mobilier.....	29 90
		Revision examens.....	226 00
		Salaires d'officiers et employés..	673.00
		Divers.....	15 30
		“ Inspection.....	217.04
		“ Investigation réclamation.....	5 00
		“ Revue.....	71 00
		“ Frais voyage d'officiers.....	13 05
		“ Divers.....	65 20
			<u>\$ 1,852 21</u>
		Par balance au 31 mai 1906	7,908 23
			<u><u>\$ 9,760 44</u></u>

DÉBOURSÉS	
Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
J. Fabien Lortie.....	\$ 1,000 00
H Vallée.....	1,000 00
Ol. Lefebvre.....	500 00
E. Mercier.....	500.00
Edm. Leduc.....	250 00
Horm. Théberge.....	1,000 00
Henri Champoux.....	1,000 00
Joachim Malette.....	500.00
Ovila L'yer.....	1,000 00
L. Hector Caron.....	1,000 00
“ Caisse Générale, 5% des contributions	724 55
“ <i>balance au 31 Mai 1906</i>	579 966 13
	<u>\$588 440 68</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES		RÉSUMÉ	
Balance au 30 avril 1906.....	\$ 13 655 71	Balance Caisse de Dotation.....	\$579,966 13
Produit des contributions.....	879 00	“ “ C. des Malades	13,889 66
Intérêts.....	3 00	“ “ Générale.....	7,908 23
Divers.....	23 50	“ “ d'Épargne.....	30,965 13
	<u>\$ 14,561 21</u>		<u>\$632 729 15</u>

DÉBOURSÉS	
Par bénéfices.....	615 60
“ Réserve.....	12 00
“ Caisse Générale, 5% des contributions	43 95
“ <i>balance au 31 mai 1906</i>	13,889 66
	<u>\$ 14,561 21</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	20,500 00
Municipalités Scolaires.....	49,695.72
Municipalités.....	26,320.00
Prêts hypothécaires.....	519 238 40
Banques Hochelaga, Provinciale et Nationale.....	17,361.69
Chèques chargés.....	145 65
	<u>\$633,261.46</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES	
A 5% des contributions.....	\$ 768.50
“ Rétribution.....	16.50
“ Droits d'entrées.....	242.00
“ Revision et mutation.....	18.50
“ Fournitures.....	62.80
“ Intérêt.....	4 98
“ Assurance garantie, officiers cercles et B.P.....	9.80

Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc	532 31
	<u>\$632,729 15</u>

Montréal, 31 mai 1906.

En fol de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.

A. ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON

J. A. MIGNAULT,

} *Auditeurs.*

Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—Cl. signifie cercle; S.B. P.G., substitut du P.G.; S.A., sec. archiviste; S.F., sec. financier; Md.E., médecin-examineur.

No 1—CL. ST-IOSEPH, Montréal: S.B. P.G., Ed. Leduc, 31 Souvenir; Prés. F. X. Leduc, 601 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin, 233 St-Denis; S.A., O. Bourdon, 201 Versaille; S.F., Alex. W. quin 1 Trudel. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S.A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., G. Legault, 1792 Ste-Catherine. Réunions, 1er et 2e vendredis, 45 rue Vinet.

No 3—CL. BEAUHARNOIS, S.A. Jos. Fortier; S.F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL, S.A., Emery Quénel; S.F., J.B. LeFebvre ummerlae. Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., ancienne chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S.A., Édouard Brolet, 2336 St-Jacques; S.F., J. A. Blanchard, 343 Drolet. Réunions, 2e et 4e mardis 8 hrs p.m., salle Katy, 48 rue Fulford.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chap. l'n. R. v. F. L. T. Adam, Chaa. Ho.; S.F., J. A. Blanchard, 1013 Ontario; Prés. et Md. E. J. A. Lapierre, 410 Plessis; S.A., J. B. Beaudoin, 432 Plessis; S.F. W. Dufault, 1106 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis 8 hrs p.m., sous-sol église Sacré-Coeur.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVEU, S.A., M. C. Genere; S.F., A. Lamarche. Réunions, 2e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S.A., Théo. Bénard, 1136 St André; S.F., J. A. Migneault, 97 Roy. Réunions, 2e et 4e lundis, 8h. p.m., Bâtisse de. Rév. Pères Opistals 1.9 visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier; S.A., Alde u Boileau; S.F., A. Liberman. Réunions, 2e mercredi, 7 hrs p. m., chez le notaire Li éran.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelain, Rév J. Cabana; S.B. P.G. Jos Pepin 491 Centre; Prés., Isid. Fortier, 146 Cent e; Md. E. G. Dage ais 357 Centre; S.A., N. Béthune, 411b Cent e; S.F., S. Laprade, 207 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p. m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S.A. et S.F., Dr G. E. Gierrier 303 Carré Cabott z. Réunions, 4e vendredi, 8 hrs p. m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 3522 Notre-Dame; S.F., P. 3 Poirier, 46 Park Av. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Beaudoin, 2665 Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., Eug. H. Godin, 20 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au 20 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne; S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphonse Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand messe, au bureau de Lou Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Coteau-Station; S.A., H. R. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet 3 30 hrs p.m.

No 16—CL. ST-VALIER, Québec; S.A., Geo. Vidal, Pont Dorchester; S.F., F. Blouin, 926 du Rol. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Moisan.

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois; S.A., Arth. Brault; S.F., P. Lepante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot; A. W. Flou; S.F., J. Daoust. Réunions, 2e dimanche, office du curé.

No 19—CL. LAROQUE, Sherbrook; S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. F. Bédard. Réunions 3e jeudi, 7 31 hrs p. m., Block Murray, rue King.

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE; S.A. et S.F., A. Ouellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans.

No 21—CL. ST-MARTIN Co. Lével; S.A., C. A. Desoyar, Bord-à-Pionffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 22—CL. HOCHELAGA, Montréal: S.A., A. Roy, 28a Darling; S.F., W. Desjardins, 16 Déséry. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1813 Notre-Dame Est.

No 23—CL. MONTCALM, St-Jacques L'Abigian; S.A., M. Granger, N.P.; S.F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche rasép vêpres à la salle publique.

No 24—CL. SALABERRY, Valleyfield; S.A., D. A. Daignault; S.F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 2e mercredis, salle Monette, rue Ste-Octile.

No 25—CL. ST-PAUL, ville St Paul; S.A., N. D'Amico; S.F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.

No 27—CL. CONTRECOEUR; S.A., Dr G. Marcotte; S.F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p.m.

No 42—CL. ST-VINCENT, Montréal: S.A., E. Lachapelle, 710 Sainte-Catherine; S.F., J. H. Faquette, 294 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CL. ST-LOUIS, Montréal; S.A., G. A. Mallouin, 859 Demontigny; S.F., Jos de Vaudreuil, 957 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Berri.

No 46—CL. RIGAUD; S.A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, 1er dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hr. p.m.

No 48—CL. SAGARD, Saub-au-Récollet; S.A., Avila Prévost; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 8 1/2 hrs p.m.

No 49—CL. JACQUES-CARTIER, Lechin; S.A., Arthur Daoust; S.F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., No 11, 15e rue.

No 50—CL. ST-GUILLEAUME, Co. Yamaeka; S.A., P. E. Sylvestre; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 2e dimanche, 6 1/2 hrs p. m., salle Publique.

No 54—CL. ST-JEAN CHRYSOSTOME; S.A., J. E. Dérome S.F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 1/2 p.m. salle du Conseil.

No 58—CL. STE-JUSTINE; S.A., Secrec Desparois; S.F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. Désire Laizon.

No 60—CL. SOULANGES, Les Cèdres; S.A., A. Roch Leroux; S.F., arcade Pélissier; S.F., C. Laboursadière. Réunions, dernier vendredi, salle Cullivierier, 8 hrs p.m.

No 61—L. MAISONNEUVE, Montréal; S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage, 530 St-André. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle Eiffel, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.

No 64—CL. NOTRE-DAME DE HULL; S.A., Hor. Pire; S.F., J. E. Caron. Réunions, salle Laféche, rue du Lac, 2e et 4e vendredis 8 h. p.m.

No 65—CL. ST-FRANÇOIS-XAVIER, L'Épiphanie; S.A., Médard Forest; S.F., J. E. T. Richard. Réunions, dernier mercredi, chez M. G. Coderre.

No 66—CL. LAPRAIRIE; S.A., Alphonse Durançon; S.F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, chez A. F. Grondin.

No 69—CL. ST-GEORGES, Maisonneuve; S.A., J. Chailfoux, 22 ave Lasalle; S.F., Amédée Beaupré, 75 Bourbonnière. Réunions, 2e lundi, 8 hrs p.m., 191 Léotourneux.

No 72—CL. ST-BARTHELEMI, Co. Berthi; Chapelain, Rév. Régis Bouché; S.B. P.G., Jos. Lafontaine; Prés., A. Lafontaine; Md. E. E. Landry; S.A., Arth. Caron; S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, 2e lundi.

No 73—CL. CHARLEMAGNE, ville St-Louis; S.B. P.G., J. P. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Martinneau, Jr., 401 Mont-Royal; S.A., Léon Defoy, 526 St-Hubert; S.F., L. N. Cadieux de Courville, 25 Pontiac; Md. E., Ern. E. Laizon, 421 Ave. Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 94 Pontiac.

No 75—CL. BOURGET, Montréal; Chapelain, Rév. M. Demers, 46 P. J. O. Lamotte 747 St-Denis; Prés., J. E. Costin, 433 St-Denis; Md. E., G. A. Daigne, 107 St-Hubert; S.A., J. B. Desautiers, 177A Beaudry; S.F., W. F. Piché, 870, Dorchester Est. Réunions, 2e et 4e m. crédits, salle Dionne, 754 Est Ste-Catherine. 8 hrs p. m.

No 80—CL. PIERREVILLE; S.A. et S.F., H. L. Shoener. Réunions, dernier dimanche salle Shoener.

No 82—CL. ST-CASIMIR, Co. Portneuf; S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Frenette.

No 92—CL. ST-JOACHIM, Louiseville; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 92—CL. STE-MARIE DE LA BEAUCE; S.A., de Montville Taschereau; S.F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. B. St-Hilaire, 1 h. p.m.

No 100—CL. ST-FRANÇOIS D'ASSISES, Beauvoisine; S.A., E. O. Lemieux; S.F., God. Lachance. Réunions, dernier mercredi, à la salle Gausse.

101.—CL. DE LA BEAUCE, St-Georges, Co. Beauce; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné. Réunions, 2e dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 2 hrs p.m.

No 103—CL. ST-BERNARD, Sorel; S.A. et S.F., A. P. Vanasse. Réunions, 4e lundi au bureau du S.A., maison Vanasse rue George.

No 108—CL CHAMPLAIN, Québec: Chapelain, Rév. J. E. Fiset; sb. F. B. et Md. E., F. A. Bédard, 236 St-Jean; Prés.: Jos. Roudeau, 418 St-Jean; S. A., J. N. Gingras, 29 Berthelet; S. F., J. E. Roudeau, 418 St-Jean. Réunions, 4e mardi, salle Mon Reuil, 87 D'Alouion.

No 113—CL DELORIMIER: S. A., Wilfrid Fortier, 34 Garnier; S. F., Léon Desautels, 175A Marie-Anne. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., salle Beaudry, 265 rue Brébeuf.

No 114—CL ST-EUSEBE, Montréal: S. A., Pierre Guéno, 16 Nollada; S. F. et Md. E., J. A. Ranger, 738 Ontario. Réunions 2e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Lafontaine et Ierville, 8 hrs p.m.

No 115—CL NOTRE-DAME DE GRANBY: S. A., D. Goyette; S. F., F. A. Pelletier. Réunions dernier mardi, 74 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CL ST-AUGUSTE, Montréal: S. A., J. A. Delorme, 428a Beaudry; S. F., La Desrêz, 2554 St-Jacques. Réunions, 1er et 3e mardis, salle Dansereau, coin Delinelle et Notre-Dame, 8 hrs p.m.

No 118—CL GARNEAU, Montréal: S. A., J. P. Vincent, 201 Champlain; S. F., Jos. Labelle, 89 Vinet. Réunions, 3e mercredi, salle Duvernay, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 119—CL ST-TITE: Chapelain et Sb. P. G. M. le curé J. B. Grenier; S. A. et S. F., J. F. Jacou; Md. E., L. N. E. Lacoursière. Réunions, 3e dimanche, 2 hrs p.m., salle Ledac.

No 123—CL DUVERNAVY, Montréal: Chapelain, Rév. M. Beaudoin; Sb. P. G., Henri Mitchell, 239 Queenel; Frés.: J. A. Latreille, 194 Delisle; S. A., Joseph Ménard, 174 Duvernay; S. F., O. Lesau, 178 Duvernay; Md. E., Henri Campeau, 3196 No. 200, 8 hrs p.m.

No 124—CL TRIFLUVIUM, Trois-Rivières: S. A., A. Lebrun, 27 Bonaventure; S. F., F. X. Vanasse, 29 Du Platon. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m. Salle Vanas, e. 27 du Platon.

No 125—CL STE-GENEVIÈVE DE BATHICAN: Chapelain, Rév. M. B. Lemare; Sb. P. G., Domat Barbeau; Prés.: O. Duvail; S. A., L. M. J. Thibault; S. F., Prime Baril; Md. E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.

No 126—CL ST-EDOUARD, Montréal: S. A., C. B. Laessle, 960 Beaulieu; S. F., J. T. Ledoux, 1445 St-André. Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 955 Beaulieu, 8 hrs p.m.

No 127—CL OLIVER, Montréal: Chapelain, Rév. W. Hébert, P.S.S.; Sb. P. G., D. W. Gagnon, 178 St-Denis; Frés.: J. D. Trudel, 81 Cadieux; S. A., O. Lapalme, 708 St-Urbain; S. F., Isidore Moquin, 5 St-Laurent; Md. E., L. A. Gargier, 268 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, Monument National, 8 hrs p.m.

No 135—CL BRUCHESI, Montréal: S. A., J. M. E. Lariche, 234 Ste-Elisabeth; S. F., A. D. Quintin, 764 Ontario. Réunions, 1er et 3e vendredis, salle St-Louis, 585 Plessis, 8 hrs p.m.

No 140—CL CHICOITIMI: S. A., D. V. Morris; S. F., Ermo LeFebvre. Réunions, 1er vendredi, salle Château Saguenay, 339 hrs p.m.

No 145—CL STE-MARIE, Montréal: S. A., Av. Bourbonnière, 241 Rivard; S. F., Jos. Marois, 228 Plessis. Réunions 2e et 4e lundis, salle Gareau, 243 Malouneuve, 8 hrs p.m.

No 148—CL OENIER, Montréal: S. A., Geo. Guy, 235 E. che lieu s. F., F. Baillères, 483 Grand Tronc. Réunions, 1er et 3e lundis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

No 149—CL ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chapelain, Rév. M. Anclair, curé; sb. P. G., Albert Dépatie, 451A Drolet et Frés., Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S. A., E. Desroches, 636 Montana; S. F., L. J. Forget, 423 Hypocrite; Md. E., P. Barrette, coin Drolet et Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.

No 150—CL LARTIGUE, Longue-Pointe: S. A., C. Edr. Laessle; S. F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Beauvillage.

No 153—CL LECLERC, Woonsocket, R. I.: Chapelain, Rév. Nap. Leclerc; Sb. P. G., Frés. et Md. E., J. A. Jetté, 21 Carington av.; S. A., James Fontaine, 215 Cumberland; S. F., J. E. A. Savard, 193 East Front. Réunions, 1er et 3e dimanche, salle de la Cour Fidelity, 142 Main St.

No 160—CL VERDUN: S. A., J. A. A. Leclair, 34 Napoléon; S. F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Sauvé, 33 Ross, 8 hrs p.m.

No 163—CL STE-SCHOLASTIQUE: S. A., Joseph Fortier; S. F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Marché, 8 hrs p.m.

No 163—CL DOLLARD, Montréal: S. A., Jos. Saint-Denis, 231 Charron; S. F., L. C. Fontaine, 104 Chateauguay. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.

No 165—CL ST-PAUL DE GRANDMÈRE, GrandMère: S. A., J. G. Delage; S. F., T. G. Roy. Réunions, 2e et 4e vendredis, Mlle Leclerc.

No 166—CL LACHESNAYE, Fraserville: S. A., J. Y. Pomet; S. F., S. J. Frenette. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.

No 170—CL LEON XIII, Montréal: S. A., L. A. Morency, 90 Ste-Elisabeth; S. F., Léon Gauvin 579 Saint-André. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berril, 8h p.m.

No 171—CL CREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepallier, Ptre curé, Chan. Hon. V. F.; Sb. P. G., Alf. Duranleau, 1484 St-Laurent; Prés. Nap. Roy, 92 De Gaspé; S. A., Oac. Désautels, N. P., 1482 St-Laurent; S. F., G. Monet, 174 St-Laurent; Md. E., E. Pelletier, 1639 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardis, Édific. Sq. des Marchand, coin Laurier et St-Laurent, 8 hrs p.m.

No 172—CL FRONTENAC, Montréal: S. A., J. A. Lamarque, 408 St-Timothée; S. F., Outbert deGrandpré, 398 Wolfe. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.

No 173—CL CONTANT, Montréal: Prés., Alc. Dalpé, 274 Beaudry; S. A., M. Alp. Oulmet, 67 Ave Viger; S. F., Louis Sédard, 67 Dubord; Md. E., J. E. Bastien, 86 Visitation, Tél. Bell, Est 3424. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et DeMontigny, 8 hrs p.m.

No 174—CL ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. A. J. Préfontaine; Sb. P. G., A. Lepage, 3130 St-Laurent; Prés., Jos. Dépatie, 264 Iversville; S. A. et S. F., H. Paradis, 1164 Clark; Md. E., J. G. Dugas, 2289 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Club Ma. cil, 89 Beauvillier.

No 177—CL PAPINEAU, Montréal: S. A., R. Huberdeau, 721 Ste-Catherine; S. F., J. A. Faveau, 15 Dufréne. Réunions, 2me vendredi, salle Larivière, rue Dufréne, 8 hrs p.m.

No 179—CL ST-CAMILLE, Co Wolfe: S. A. et S. F., Anatole Beauvillier. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 730 hrs p.m.

No 180—CL ST-PHILEMON, Stoke Centre: S. A., F. X. D. Tremblay; S. F. et Md. E., F. J. Bédard. Réunions, 4e dimanche, salle Publique, 1 hr p.m.

No 181—CL STE-OEUILLE, Co Compton: S. A. et S. F., God. Beaudoin. Réunions, dernier dimanche, chez M. M. Godfroid Beaudoin, 3 hrs p.m.

No 182—CL RACINE, Weedon: S. A., S. F. et Md. E., J. P. G. Lemieux. Réunions, 3e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.

No 183—CL ST-PROSPER: S. A. S. F. et Md. E., F. X. Macleod. Réunions, 2e mercredi, 7 hrs p.m., salle Publique.

No 188—CL ST-ALPHONSE, Theford Mines: S. A., J. O. Landry; S. F., J. O. Vallières. Réunions, dernier jeudi, salle Perron, 7 hrs p.m.

No 187—CL ST-APOLLINAIRE: S. A., Emile Rousseau; S. F., H. Lafleur. Réunions, dernier dimanche, salle Garneau, 3 hrs p.m.

No 188—CL LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S. A., Geo. Garneau; S. F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au presbytère; 7 hrs p.m.

No 189—CL ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S. A., David Champagne; S. F., F. E. Bédard. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.

No 190—CL ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Halifax: S. A. et S. F., P. A. Roberge. Réunions, dernier jeudi, salle Roberge, 8 hrs p.m.

No 191—CL VICTORIAVILLE: S. A. et S. F., Geo. Beaudet. Réunions, dernier lundi, salle Poitras, 8 hrs p.m.

No 194—CL ST-BERNARDIN, Waterloo: S. A., S. Brouillet; S. F., Léon Racicot. Réunions, 3e dimanche.

No 195—CL DUMOULIN, Yamachiche: S. A. et S. F., A. J. Descoeurs. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Descoeurs.

No 197—CL LA SALLE, Montréal: S. A., H. E. Duquette, 1116 St-Antoine; St-Heri; S. F., J. O. Duquette, 117 et Augustin. Réunions, 4e dimanche, 2 hrs p.m., salle Lenoir, 3755A Notre-Dame.

No 199—CL ST BASILE, Co Portneuf: S. A. et S. F., D. Bélangier. Réunions, dernier lundi, 7 hrs p.m.

No 200—CL ST-STANISLAS D'ASCOT, Ascot Corner: S. A., Jos. Lecomte; S. F., J. A. Laguerre. Réunions, 2e dimanche, après la messe.

No 204—CL PIE X, West Shefford: S. A. et S. F., J. A. Gagnon. Réunions, 3e dimanche, après la messe, à l'École du village.

No 206—CL LAPONTAINE, Montréal: Sb. P. G., Nap. Lalonde, 285 Chateauguay; Prés., Froux et Dulude, 739 Charlevoix; S. A., Adé. Luvral, 583 Centre; S. F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md. E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Picard, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207—CL ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S. A., J. O. Vézina; S. F., L. E. Charron. Réunions, 4e dimanche, 7 hrs p.m.